

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR (garderie, Accueil de loisirs)

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance :

Adresse mail (obligatoire pour l'envoi des factures) :

.....

Régime d'appartenance (rayez la mention inutile) : CAF ou MSA

Numéro d'allocataire :

Carte loisirs :

CAF : Carte A Carte B MSA : Carte A Carte B

N° sécurité sociale: _____

FAMILLE

PERE:

MERE :

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

N° de téléphone :

N° de téléphone :

Représentant légal de l'enfant : père mère les 2 parents autre à préciser...

Profession : _____

Profession : _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Nom et adresse de l'employeur: _____

N° de téléphone (employeur) : _____

N° de téléphone (employeur) : _____

PERSONNE AUTORISEES A RENPRENDRE L'ENFANT

Nom et prénom	Téléphone	Lien de parenté

Ou de toute autre personne pour laquelle nous nous engageons à faire connaître l'identité auparavant à l'équipe

Je soussigné,, responsable légal de l'enfant déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les termes.

Détail des autorisations

Autorise Le personnel à sortir mon enfant de l'enceinte de l'établissement pour les sorties, à individuelle ou part tous les moyens de transports collectifs
 N'autorise pas

Autorise L'association Familles Rurales Moyon-Tessy à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de l'accueil collectif de mineur (site internet, presse, outil de communication)
 N'autorise pas

Autorise L'équipe de direction à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident. Je m'engage à rembourser les frais éventuels
 N'autorise pas

Autorise Le personnel à administrer les médicaments prescrits par notre médecin, sur présentation de l'ordonnance
 N'autorise pas

Autorise La direction à consulter notre dossier allocataire CAFPRO afin d'accéder directement aux ressources à prendre en compte pour le calcul des tarifs. En cas de refus, merci de nous transmettre les informations nécessaires pour le calcul.
 N'autorise pas

Autorise Mon enfant à rentrer seul après les activités de la garderie périscolaire à 18h30
 N'autorise pas

Autorise Mon enfant à rentrer seul après les activités du mercredi et des vacances scolaires à 17h (possibilité de garderie jusqu'à 18h30)
 N'autorise pas

Autorisation de sortie en dehors des horaires de l'accueil de loisirs (Mercredi et vacances scolaires) :

L'accueil de loisirs se terminant à 17h, si exceptionnellement, notre enfant devait sortir avant, nous nous engageons à fournir une décharge au directeur.

Fait à Moyon

Date et signature du responsable légal de l'enfant